

# L'EST ET LA CÔTE-NORD

FLÉTAN NOIR

## Dur coup pour l'Est

Une décision d'Ottawa favorise les pêcheurs de Terre-Neuve

HENRI MICHAUD

Collaboration spéciale

■ MATANE — L'industrie québécoise de la pêche dénonce la décision d'Ottawa d'accorder, dès 2003, 18 % du contingent de flétan noir aux pêcheurs de Terre-Neuve. Une centaine des 900 emplois liés à cette industrie sont menacés dans l'est de la province alors que les pêcheurs, déjà aux prises avec deux saisons difficiles consécutives, perdront d'importants revenus.

«Chaque point accordé à Terre-Neuve fait perdre entre 1400 \$ et 4000 \$ aux entreprises québécoises de pêche, soutient André Boucher, du Regroupement des pêcheurs professionnels du nord de la Gaspésie. Or, le ministre accorde 82 % aux pêcheurs québécois qui dépendent de cette espèce alors que la part historique de la province était 95 %. L'effet sera catastrophique.»

«Les pêcheurs sont mécontents, mais pas surpris, ajoute M. Boucher. La gestion des pêches est basée sur une loi arbitraire. D'ailleurs, avez-vous déjà vu une décision défavorable aux pêcheurs de Terre-Neuve?»

L'industrie de transformation est également secouée. «Il faut trouver une solution d'ici la fin du mois, estime Jean-Paul Gagné. Le pire scénario était un partage 88/12. Visiblement, le fédéral n'a pas compris que l'industrie de la pêche est aussi importante au Québec que dans les Maritimes.»

Laurent Normand, un industriel de Mont-Louis, s'interroge. «Faut-il en déduire que nos gens ne sont pas capables de négocier face à Ottawa? Pourtant, c'est une question de principe: celle des parts historiques.»

Pour sa part, le ministre québécois Maxime Arseneault estime que «le non-respect des parts historiques, en-

tre 1995 et 2000, représente des pertes économiques de 3,5 M\$ pour les pêcheurs et de près de 6 M\$ à la sortie de l'usine».

La décision du ministre Herb Dhallwal annoncée vendredi accorde, cette année, 88 % du contingent global aux pêcheurs québécois. L'an prochain, ce sera 85 %, puis 82 % en 2003. Le contingent varie d'une saison à l'autre, selon l'état des stocks.

**Une centaine des  
900 emplois liés à  
cette industrie sont menacés**

Le ministre s'appuie, entre autres, sur les conclusions de trois experts qui, sur division, recommandaient d'accorder 18 % du contingent annuel de capture aux Terre-Neuviens. Or, le représentant du Québec, Clément Groleau, optait plutôt pour un partage de 92/8, en faveur des Québécois. M. Groleau s'appuyait notamment sur une note de service de Pêches et Océans Canada qui décrivait comme

«temporaire» l'entente conclue pour les années 1995 et 1997.

**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**

La décision d'Ottawa ajoute aux difficultés de l'industrie. Depuis deux ans, les pêcheurs n'arrivent plus à capturer le contingent autorisé. La ressource n'est pas au rendez-vous et quelques pêcheurs côtiers ont déjà retiré leurs filets. D'autres réussissent à ramener entre 250 et 500 kg de flétan noir par voyage. Les revenus tirés de la vente du poisson sont souvent inférieurs aux dépenses du navire.

Mais les pêcheurs de flétan noir n'ont pas l'intention de baisser les bras. Ils songent à prendre tous les moyens nécessaires pour obtenir plus d'Ottawa, selon le principe d'égalité de traitement.

L'industrie québécoise du flétan noir a vu le jour au milieu des années 70. L'intérêt des Terre-Neuviens pour cette ressource est venu plus tard, avec la réduction des stocks de morue. Cette ressource procure du travail dans 85 entreprises de pêche et 12 usines de transformation au Québec.

## Les éperlans fuient la pollution

ERNIE WELLS

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — L'éperlan arc-en-ciel, petit poisson anadrome très populaire chez les pêcheurs à quai de Québec à Gaspé, a de plus en plus de difficultés à se reproduire au printemps sur la rive sud du Saint-Laurent, où il ne lui reste que deux frayères dans les rivières Fouquette et Ouelle.

Le biologiste responsable de la ressource à Faune et Parcs Québec, à Rivière-du-Loup, Guy Verreault, est préoccupé. Sur les deux frayères restantes, la rivière Fouquette, à Saint-André de Kamouraska, risque d'être désertée à son tour par les éperlans.

«Ce petit poisson est très exigeant sur la qualité de l'eau. Or, la Fouquette, qui est la principale frayère au Bas-Saint-Laurent, est aux prises avec la pollution agricole, industrielle et par le rejet des eaux usées insuffisamment traitées de la municipalité. La frayère à éperlan subit l'ensemble de ces sources de contamination», estime le biologiste.

Selon Guy Verreault, la disparition de cette frayère entraînerait une baisse dramatique des captures sportives, notamment au quai de Rimouski-Est, où les pêcheurs récoltent 85 % des prises de toute la rive sud.

Afin de mieux connaître les déplacements de l'éperlan, l'équipe de M. Verreault a étiqueté, le printemps dernier, pas moins de 4000 poissons, qui ont sur le dos une petite étiquette verte de 9 mm.

«On veut ainsi mieux comprendre la dynamique de ce petit poisson et connaître sa distribution dans l'estuaire du Saint-Laurent», dit-il. Les premiers résultats indiquent déjà que l'éperlan de la Fouquette fait du chemin. Des pêcheurs ont rapporté des captures à Cap-Chat, à 300 km de leur lieu de naissance. «Nous demandons aux amateurs de nous informer de toute capture d'un éperlan étiqueté au 418-862-8649, poste 226», poursuit M. Verreault.

La frayère Voyer, à Bellechasse, jadis la plus productive, est disparue. La Kamouraska et la Trois-Pistoles aussi, toutes minées par la pollution.

**LAITERIE  
BAIE-DES-CHALEURS**

**L'acquisition  
complétée  
sous peu**

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

CARLETON — Une compagnie à numéros contrôlée par des membres de la famille de l'homme d'affaires Jacques Saint-Onge, de Caplan, complètera cette semaine la transaction qui permettra à la firme d'acquiescer les installations de Laiterie Baie-des-Chaleurs, à Carleton.

Les dirigeants de cette compagnie mettront tout en œuvre pour relancer les installations dans la production de fromage et dans l'embouteillage d'eau, bien que la transaction soit d'abord perçue comme une occasion d'affaires, et que des modifications de stratégie sont toujours possibles.

«La vente est sur le point d'être conclue. C'est une question de jours. Il s'agit d'une compagnie à numéros contrôlée par des gens de la Baie-des-Chaleurs. Des gens de ma famille en font partie, mais pas moi, même si je suis derrière ça. Nos intentions ne sont pas compliquées, c'est de remettre en marche les installations, et pas seulement pour le marché local, qui est trop petit pour que cet équipement fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par année», précise Jacques Saint-Onge, dirigeant principal de Pétroles Chaleurs et de Toyota Baie-des-Chaleurs.

M. Saint-Onge nie les rumeurs de démantèlement ou de chambardements profonds de l'équipement de Laiterie Baie-des-Chaleurs. «C'est un bon équipement, presque neuf, et qui a coûté 3 millions \$. Le prix de 250 000 \$ est une bouchée de pain si on considère sa valeur. On espère y faire du fromage et embouteiller de l'eau. Il n'y aura pas de démolition ou de modifications profondes, ça c'est clair», ajoute M. Saint-Onge.

**SI VOUS ENTENDEZ  
TOUJOURS LA  
MÊME MUSIQUE,**

**CHANGEZ  
DE POSTE.**

DIRECTEUR MUSICAL : EN SEMAINE, 10 H À 11 H / 13 H 30 À 16 H

**CJ  
J&FM  
MF  
93**

LA RADIO N° 1 À QUÉBEC  
www.cjmf.com